



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITEE

TD/B/WG.7/L.3  
5 juillet 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail spécial sur le rôle  
des entreprises dans le développement  
Deuxième session  
Genève, 3 juillet 1995  
Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LE ROLE  
DES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT SUR SA DEUXIEME SESSION

Rapporteur : Mme Heather Booth di Giovanni (Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord)

INTRODUCTION ET POINTS 1, 2, 3 et 4

<u>Orateurs</u> : Directeur chargé de la CNUCED	Indonésie
Secrétariat	Brésil
Japon	République tchèque
Espagne (pour l'Union européenne)	Nigéria
Chine	Egypte
Roumanie	

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le **vendredi 14 juillet 1995** à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8102  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5657 ou 5655

## INTRODUCTION

1. La deuxième session du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement s'est déroulée du 3 au 7 juillet 1995 au Palais des Nations, à Genève. Au cours de sa session, le Groupe de travail spécial a tenu ... séances plénières et ... séances informelles.

A. Déclaration liminaire

2. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Directeur chargé de la CNUCED a noté avec satisfaction que les travaux de la première session avaient suscité un intérêt considérable de la part des gouvernements, des institutions des Nations Unies et du secteur privé. Il avait été particulièrement impressionné par le fait que les participants n'avaient pas hésité à aborder des questions difficiles et avaient décrit avec franchise les problèmes rencontrés. Les différences de situation nationale et la diversité des niveaux de développement avaient imposé une multitude d'approches nationales du développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les discussions révélaient une très grande diversité de vues et d'expérience et étaient riches d'enseignements quant au rôle crucial des gouvernements dans la mise en place de conditions favorables au développement des PME. Il était généralement reconnu qu'il pouvait être nécessaire pour les gouvernements d'intervenir en faveur des PME, en particulier dans les cas de carences notables du marché, de contrôle monopolistique des marchés, d'obstacles bureaucratiques ou réglementaires à la concurrence et à l'accès aux marchés, ou encore lorsque des politiques indûment favorables aux grandes entreprises contrariaient la capacité effective de concurrence des PME.

3. Concernant les deux points de fond inscrits à l'ordre du jour, le Directeur s'est déclaré convaincu que des enseignements précieux pourraient être tirés des échanges entre les pays sur leur expérience concernant a) les interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires, et b) les domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations en vue de promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée. La question du financement était d'une importance vitale pour le développement viable des PME, car l'accès de celles-ci aux institutions financières officielles et aux marchés financiers organisés était souvent limité, ce qui les obligeait, plus que ce n'était le cas pour les grandes entreprises, à dépendre de leur propre épargne et des bénéfices non distribués pour financer leurs activités.

L'expérience avait montré qu'une coopération plus étroite entre petites entreprises et entre grandes et petites entreprises, ainsi qu'un soutien public approprié, pouvaient beaucoup contribuer à faciliter l'accès des PME au financement. Il semblait exister un consensus général pour estimer que les gouvernements devraient prendre des mesures visant à réduire les risques inhérents et les coûts relatifs aux prêts aux PME, s'agissant notamment de promouvoir des programmes de garantie des prêts, de telles mesures pouvant avoir une influence positive importante sur l'attitude et les pratiques des banques commerciales. Parallèlement, il fallait envisager les possibilités de minimiser les risques d'ordre éthique. Par ailleurs, les gouvernements pouvaient agir en encourageant les institutions financières qui fournissaient des services adaptés aux besoins des PME. Enfin, il fallait aussi encourager les liens en amont et en aval entre entreprises, car cela pouvait aider à réaliser des économies d'échelle et renforcer le pouvoir de négociation des petites entreprises face aux institutions financières. Le secrétariat avait identifié quatre grands domaines où la coopération technique à l'appui du développement des PME pouvait être renforcée : a) cadre directif et commercial pour le développement des entreprises, en particulier des PME; b) appui institutionnel au développement des PME; c) promotion de liens interentreprises et modernisation des PME; et d) coopération régionale pour le développement des PME. Les donateurs avaient joué et continueraient assurément de jouer un rôle important à cet égard.

4. En conclusion, le Directeur a fait observer que l'identification par le Groupe de travail spécial de "pratiques optimales" et d'autres éléments importants de la politique aux niveaux national et international pourrait considérablement contribuer à la définition des moyens de renforcer le rôle des entreprises, en particulier des petites et des moyennes entreprises, dans le développement.

Chapitre I

INTERACTIONS ENTRE LE DEVELOPPEMENT DES PME ET LE DEVELOPPEMENT  
DES MARCHES FINANCIERS ET DES SYSTEMES BANCAIRES :

- a) FORMATION DE L'EPARGNE INTERIEURE
- b) ACCES AUX MARCHES FINANCIERS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

et

DOMAINES OU UNE COOPERATION TECHNIQUE CONCERNANT LA DEFINITION  
DE GRANDES ORIENTATIONS EN VUE DE PROMOUVOIR LE ROLE DES PME  
POURRAIT ETRE RENFORCEE

(Point 4 de l'ordre du jour)

5. Pour l'examen de ces points, le Groupe de travail spécial était saisi de la documentation suivante :

"Questions relatives à l'accès des petites et moyennes entreprises aux moyens de financement", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.7/6);

"Coopération technique à l'appui de l'élaboration de politiques en vue de promouvoir le rôle des petites et moyennes entreprises", rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.7/7).

6. Le Chef du Service de la privatisation et du développement des entreprises a présenté les deux documents établis par le secrétariat. Le premier - TD/B/WG.7/6 - examinait les principales raisons des difficultés rencontrées par les PME pour obtenir un accès adéquat au financement de leur développement et de leur expansion. Le secrétariat y examinait également le rôle du secteur formel, dont les banques commerciales, les banques de développement, les institutions financières spéciales en faveur des PME, les banques d'épargne et les coopératives de crédit, les banques rurales et le capital-actions et le capital-risque. Il y soulignait le rôle du financement informel, notamment les prêts émanant de particuliers, les associations mutuelles d'épargne et de crédit et les sociétés de partenariat, ainsi que les questions connexes, y compris les aspects réglementaires. Le document se terminait par un examen des mesures qui permettraient d'améliorer l'accès des PME au financement, y compris l'encouragement de l'épargne intérieure.

Le deuxième rapport - "Coopération technique à l'appui de l'élaboration de politiques en vue de promouvoir le rôle des petites et moyennes entreprises" (TD/B/WG.7/7) - traitait d'importantes questions, dont les moyens de renforcer la coopération technique et l'élaboration de politiques pour le renforcement du rôle des PME dans le développement. Il reprenait les travaux et les résultats de la première session, concernant en particulier la création de conditions favorables, notamment d'un cadre directif et commercial fiable, ainsi que de conditions efficaces de marché pour le développement des PME. Des mesures d'appui reposant sur les mécanismes du marché pouvaient aider à garantir aux PME la disponibilité et l'utilisation effective de facteurs essentiels - financement, information commerciale, etc. - dont les entreprises avaient besoin pour leur développement et leur expansion sur les marchés d'exportation. Il avait également été reconnu qu'il était important de renforcer les liaisons interentreprises, au niveau national et au niveau international, pour le développement et la modernisation des PME. En conclusion, le Chef du Service a souligné le rôle important que jouaient les donateurs en fournissant un appui dans divers domaines, par exemple pour le renforcement des capacités de recherche, des capacités institutionnelles et des réseaux interentreprises, ainsi qu'en soutenant la promotion de la coopération régionale pour le développement des PME, afin de renforcer le rôle de celles-ci dans le développement.

7. Le représentant du Japon a dit que le succès du développement économique passait impérativement par l'encouragement du secteur privé et la promotion de l'esprit d'entreprise et d'un accroissement de la productivité. Les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle important à cet égard. Si la meilleure politique vis-à-vis des PME pouvait être une politique "d'ouverture maximale et d'intervention minimale", le gouvernement avait un rôle à jouer dans la création d'un environnement favorable afin d'aider les PME à avoir accès à l'information, aux ressources humaines et aux marchés financiers. La création et la croissance d'un secteur financier efficace étaient une condition essentielle du développement d'un secteur privé viable; toutefois, il était en général extrêmement difficile pour les petites entreprises d'obtenir des prêts bancaires à des taux d'intérêt raisonnables. Pour remédier à cette situation et aussi pour accélérer le développement des marchés financiers, des institutions financières spécialisées avaient été créées au Japon, en République de Corée, dans la Province chinoise de Taiwan, en Thaïlande

et en Malaisie, qui avaient contribué à la croissance du secteur. Si des prêts "dirigés" étaient l'un des plus importants moyens par lesquels les gouvernements pouvaient encourager des marchés financiers sains, il ne fallait y avoir recours qu'à titre temporaire, pour remédier à des "carences du marché" telles que les externalités, la "pénurie de rentes schumpetériennes" et le "principe de risque croissant", comme il avait été observé dans le Rapport sur le commerce et le développement 1994 de la CNUCED. De telles mesures ne devraient être appliquées qu'à une faible échelle et viser à renforcer les éléments déficients des activités financières privées uniquement jusqu'au moment où celles-ci auraient acquis une capacité suffisante de financement à long terme et de gestion des risques. Le représentant a ensuite souligné trois importantes considérations concernant ce type de financement "dirigé" : a) un apport excessif de crédits sur le marché financier pouvait créer des pressions inflationnistes et entraîner une répartition inefficace d'investissements déjà rares; b) il ne devrait pas y avoir de concurrence avec les institutions financières privées existantes; c) il fallait supprimer toute influence du gouvernement sur les décisions en matière de prêts des institutions financières semi-publiques. Ce type de financement avait été fructueux au Japon en raison du contexte macroéconomique dans lequel il s'était inscrit. Il fallait mentionner à cet égard l'endigement des pressions inflationnistes grâce à l'application de saines politiques de gestion macroéconomique combinées à des mesures d'austérité financière qui rendaient possible le maintien de taux d'intérêt réels à de faibles niveaux d'équilibre et attiraient en conséquence l'épargne de la population japonaise sans affaiblir sa propension à épargner. De plus, grâce à des mesures d'incitation telles que des exonérations fiscales, il avait été possible de créer un système permettant de retenir l'épargne monétaire excédentaire des ménages à des taux créditeurs plus faibles que ceux des banques commerciales. Ce type de financement avait ainsi permis d'alléger la charge pesant sur le budget public. Enfin, le programme de garantie des prêts appliqué par les banques commerciales avait permis d'alimenter le marché en fonds supplémentaires, ce qui avait contribué à renforcer le programme de prêts "dirigés" du gouvernement.

8. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné l'importance des PME en tant qu'instruments de croissance économique. La documentation utile établie par le secrétariat avait mentionné

plusieurs formes de financement utilisées par des institutions de crédit, des banques de développement et autres institutions financières visant à répondre aux besoins des PME. Il convenait toutefois de consacrer davantage d'attention aux moyens d'encourager le capital-risque. Il était nécessaire d'étudier le financement informel des PME, qui constituait, d'après le représentant, une forme de financement complémentaire. La viabilité des mécanismes de financement dépendait non seulement du développement du système financier et des systèmes d'information, mais aussi des coûts de transaction, lesquels influaient sur le rendement de l'investissement et, partant, sur l'offre de crédit. Le représentant a souligné l'hétérogénéité des PME et leur capacité relativement limitée d'influer sur les fluctuations économiques et sur l'évolution des marchés. Il était nécessaire de remédier à de tels problèmes. Une conclusion positive des discussions devrait se traduire par l'application rapide de mesures concrètes, qui devrait être la principale tâche du Groupe de travail spécial à ce stade.

9. Le représentant de la Chine s'est félicité de la qualité du document établi par le secrétariat. La question du financement était d'un intérêt universel, car les possibilités d'autofinancement pour les PME étaient presque invariablement limitées. Les principales sources habituelles de financement, à savoir les banques, recherchaient par définition le profit, et les PME, le plus souvent économiquement assez faibles - quand elles n'étaient pas considérées comme négligeables - étaient rarement en mesure, lorsqu'elles démarraient, de garantir un profit aux bailleurs de fonds. Tout cela contribuait à rendre les PME financièrement assez peu intéressantes. Il en découlait que renforcer et perfectionner les systèmes financiers nationaux améliorerait l'accès des PME au financement dans les pays en développement. L'Etat avait à cet égard une responsabilité de premier plan. On pouvait espérer que l'expérience d'autres pays serait d'une utilité concrète pour l'adoption de décisions en matière d'élaboration des politiques, et de même l'échange de vues entre experts contribuerait beaucoup à faire progresser les connaissances sur cette importante question.

10. La représentante de la Roumanie a attiré l'attention sur le fait que le manque de financement était l'un des principaux obstacles au développement des PME dans son pays. Des efforts avaient été faits pour moderniser le système bancaire roumain, mais l'insuffisance dans les conditions actuelles de financement à moyen terme et à long terme à des conditions raisonnables

pour les PME était préjudiciable à l'activité de celles-ci. Des taux d'intérêt en progression constante avaient rendu le financement par l'emprunt peu intéressant. Les entrepreneurs devaient donc compter avant tout sur leurs propres ressources, qui étaient souvent insuffisantes. Dans le cadre de la politique gouvernementale d'appui aux PME, deux mécanismes d'octroi de prêts à des conditions de faveur étaient actuellement à la disposition de ces entreprises. Enfin, la représentante s'est déclarée convaincue que la session permettrait aux pays de bénéficier mutuellement de leur expérience concernant la mise en place de mécanismes financiers efficaces et de politiques visant à faciliter l'accès des PME aux institutions financières du secteur structuré, les critères d'évaluation des interventions gouvernementales et les procédures connexes en faveur des PME, et les mécanismes visant à renforcer la coopération internationale pour la promotion de la croissance par le développement du secteur des PME.

11. Le représentant de l'Indonésie a attiré l'attention sur l'une des conclusions d'un débat qui avait récemment eu lieu sur le rôle des entreprises dans le développement dans le contexte de la CEPD, selon laquelle il était extrêmement important d'élargir les contacts et les liens entre entreprises commerciales de pays en développement, notamment par l'organisation de réunions d'entreprises, la diffusion d'information sur les pays en développement, un appui aux associations commerciales telles que chambres de commerce, aux sociétés de commerce et autres sociétés, la promotion des coentreprises, et l'organisation de réunions d'acheteurs et de vendeurs à partir d'une identification précise des potentialités commerciales. Toutes ces questions étaient en étroit rapport avec les préoccupations du Groupe de travail spécial. Le secteur des entreprises faisait intégralement partie des activités du secteur privé et pouvait être considéré comme un agent de développement. Il ne pouvait donc être exclu des décisions de politique générale. Les travaux de fond de la CNUCED dans ce domaine étaient utiles en ce sens qu'ils aidaient le secteur des entreprises à mieux affronter les marchés mondiaux dans le contexte de l'après-Cycle d'Uruguay. De nombreuses mesures prises dans les pays développés à économie de marché faisaient obstacle à l'accès aux marchés des entreprises des pays en développement. En Indonésie, le programme d'exportation était considéré comme le moteur de la croissance économique et de la promotion sociale. A cette fin, un ministère des coopératives et des petites entreprises avait été créé.

En conclusion, le représentant a dit que la CNUCED avait un important rôle à jouer en imprimant un nouvel élan au développement des programmes d'exportation.

12. Le porte-parole du Groupe latino-américain (Brésil) s'est déclaré convaincu que la deuxième session du Groupe de travail serait aussi fructueuse que la première. Les documents établis à cette occasion, concernant les problèmes et les perspectives des PME, seraient très utiles aux responsables des questions tant économiques que sociales des pays de sa région. Le Groupe appuyait sans réserve les travaux entrepris dans ce domaine, car le succès des efforts de développement dépendait sans conteste de la vitalité des petites et moyennes entreprises.

13. Le représentant de la République tchèque, avant de parler des organismes chargés de financer les petites et moyennes entreprises dans son pays, a rappelé les facteurs extérieurs qui avaient pendant longtemps freiné le développement économique de l'ex-Tchécoslovaquie, autrefois réputée dans le monde entier pour la qualité de ses produits industriels. Depuis le début de la transition économique, en novembre 1989, et en particulier depuis la scission de la Tchécoslovaquie, en 1993, la République tchèque procédait à des réformes économiques en tenant compte du rôle des PME dans le développement. La monographie présentée à la session décrivait en détail les mesures prises en faveur de ces dernières. Les principales institutions financières soutenant les petites et moyennes entreprises étaient la Banque tchéco-moravienne de garantie et de développement et la Banque tchèque pour l'exportation. La première leur fournissait une assistance financière sous forme de garantie des prix et de contribution au paiement des intérêts, et la seconde leur offrait des crédits à l'exportation à des taux et conditions plus favorables que ceux du marché. Il était important que l'aide de l'Etat stimule l'initiative mais ne s'y substitue pas. Il fallait encourager les entrepreneurs en puissance à monter des affaires et aider les entreprises existantes à innover et à se développer, en veillant à appliquer des règles strictes pour assurer une utilisation optimale des ressources publiques, qui étaient limitées.

14. Le représentant du Nigéria, après avoir félicité le Président de la façon dont il avait dirigé les débats de la session précédente et remercié tous ceux qui avaient contribué au travail déjà accompli, a présenté la monographie établie par son pays. Elle portait sur l'expérience du Nigéria ainsi que

sur certains aspects de la mobilisation de l'épargne intérieure pour le financement des PME, dont il avait été question à la première session du Groupe. Au Nigéria, les PME recouraient à divers types de financement : capitaux personnels, prêts locaux (familiaux) et prêts accordés par des organismes de financement et de développement, des fonds nationaux spéciaux et des banques. Le crédit aux PME laissait néanmoins à désirer. Depuis la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel, en 1986, les fonds publics étaient gérés par des organismes financiers privés. Craignant de s'exposer à des risques élevés, les banques commerciales et les banques d'affaires préféraient souvent payer des amendes pour n'avoir pas respecté les règles, plutôt que de consacrer 20 % de leurs prêts aux PME. En outre, les apports financiers et les services connexes fournis par les organismes de financement du développement étaient insuffisants. Le représentant a énuméré les obstacles rencontrés par les PME pour se procurer de l'argent, qui tenaient à leurs carences structurelles. Pour inciter les institutions financières à prêter aux PME, le Nigéria avait entrepris de créer un mécanisme de garantie des crédits. Un programme de privatisation et de commercialisation avait été mis au point pour transférer aux particuliers et aux sociétés des titres détenus par le gouvernement fédéral, ce qui avait donné un coup de fouet à l'activité boursière, stimulé la croissance du marché des capitaux et élargi l'actionnariat. L'Etat ayant subi de lourdes pertes, la vente d'actions d'entreprises publiques était cependant suspendue depuis janvier 1995 et une nouvelle politique de bail avait été adoptée, prévoyant que les actifs de 20 entreprises publiques seraient loués "tels quels" à des entrepreneurs locaux et étrangers. Un programme de développement des PME et de coopération technique avait été conçu dans le cadre du quatrième programme du PNUD pour le Nigéria. Il comprenait cinq sous-programmes portant sur le développement national et le renforcement des moyens institutionnels et visant à améliorer les instruments et la réglementation nécessaires à la promotion, à la planification et à la surveillance du développement économique, l'accent étant mis en particulier sur les PME. Le Nigéria avait pris des mesures pour démocratiser encore son régime politique et remerciait la communauté internationale de sa compréhension et de son appui dans ce domaine. La coopération financière, technique et autre de la communauté internationale et en particulier de la Banque mondiale lui était d'un secours précieux.

15. Le représentant de l'Egypte a déclaré que le financement était une des principales pierres d'achoppement pour les petites et moyennes entreprises. Celles-ci pouvaient jouer un grand rôle dans le développement économique et la création d'emplois, mais elles avaient besoin de capitaux de lancement. Il était donc indispensable de leur donner accès aux ressources financières. En Egypte, quatre banques publiques avaient fourni 10 millions de livres égyptiennes chacune aux PME. Des banques s'étaient également associées à un plan de garantie des prêts, d'une valeur de 228 millions de livres égyptiennes, et coopéraient avec le Fonds de développement social pour couvrir les risques auxquels étaient exposées les PME établies dans des régions sous-développées du pays, de façon à faire fructifier le potentiel de développement offert par ces entreprises.

## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

16. La deuxième session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 3 juillet 1995 par le Président.

#### B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

17. Le Président a rappelé qu'à sa première session, en avril 1995, le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement avait élu un bureau composé d'un président, de cinq vice-présidents et d'un rapporteur, étant entendu qu'ils demeureraient en fonctions pendant toute la durée du mandat du Groupe. Le bureau de la deuxième session était par conséquent le suivant :

<u>Président</u> :	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. J. Yambao	(Philippines)
	M. R. Weber	(Suisse)
	M. V. Skliarov	(Fédération de Russie)
	M. M. Mohammed Salem	(Égypte)
	Mme V. Fonseca	(Venezuela)
<u>Rapporteur</u> :	Mme H. Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

18. A sa 5ème séance plénière (séance d'ouverture de la deuxième session), le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WG.7/5. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires :
  - a) Formation de l'épargne intérieure
  - b) Accès aux marchés financiers et autres sources de financement
4. Domaines où une coopération technique concernant la définition de grandes orientations en vue de promouvoir le rôle des PME pourrait être renforcée

5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter]

- E. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

-----